

Image not found or type unknown



# Compromis de vente non respecté par l'acheteur

Par **founde**, le **27/07/2019** à **11:54**

Bonjour,

En tant que propriétaire en indivision nous avons signé un compromis de vente en février 2019 auquel l'acheteur n'a pas donné suite malgré le délai de rétractation révolue; en parallèle, celui ci vendait son pavillon et connaissant sa nouvelle adresse via internet, est il possible s'agissant d'un appartement dans une résidence en copropriété de savoir si cette personne a acheté cet appartement. Comment pouvons nous nous procurer ce titre de propriété qui nous permettrait de poursuivre de manière imparable cette personne par la voie judiciaire?

Merci à vous

cordialement